



FICHE FICHE TECHNIQUE & HOSPITALITÉ

Dominic Paquet
J'COMPRENDS LA GAME

Contact

Directeur technique :

Serge Dupreuil

514-953-2985

dupreuil@hotmail.com

Directeur de tournée :

Félix Leblanc

514-265-3061

fixleblanc@gmail.com

Producteur – Entourage Spectacle

514-766-9993

Le Diffuseur s'engage à respecter le devis technique faisant partie intégrante du contrat intervenu entre le Diffuseur et le Producteur. Dans l'éventualité où vous ne pourriez répondre à certaines de ces demandes, nous vous demandons de contacter le Directeur technique dans les plus brefs délais. Les dispositions des présentes font partie intégrante de l'Entente relative à la présentation d'un spectacle auquel la présente fiche est jointe.

1. Finance/paiement

Tout paiement devra être effectué en fonction du contrat signé entre le Producteur et le Diffuseur. Le chèque devra être remis à **Félix Leblanc, Directeur de tournée**, le soir (ou la journée) de l'événement et ce, avant le spectacle ou à l'entracte, dépendamment du contrat signé entre le Producteur et le Diffuseur.

2. Conditions de la performance

- a. **Durée de la performance.** La performance de l'Artiste durera approximativement, 105 minutes, sans entracte, relativement au contrat.
- b. **Approbations.** Le Producteur devra pouvoir approuver l'emplacement de tout l'équipement, l'éclairage, le temps de la performance ainsi que tous les autres éléments.
- c. **Interdiction de reproduction de la performance.**
 - i. Le Diffuseur n'autorisera ou ne permettra aucun enregistrement, « broadcast » ou toute autre reproduction, audio et/ou visuelle de l'engagement. Il ne devrait pas y avoir de caméra, télévision, vidéo ou autres types de caméra ou équipement d'enregistrement, à l'exception de ceux autorisés par écrit par le Producteur ou le Directeur de tournée. Il ne devra, dans aucun cas, y avoir des flashes de photographie durant le spectacle.
 - ii. Le Producteur se réserve le droit exclusif d'enregistrer la performance ou une partie de la performance de l'Artiste, que ce soit au niveau audio et / ou visuel.
- d. **Sécurité.**
 - i. Lors d'un spectacle, le Diffuseur devra fournir et payer un personnel de sécurité expérimenté afin d'assurer la sécurité du Producteur, de l'Artiste ainsi que du personnel du Producteur et de l'Artiste
 - ii. Seul le personnel technique travaillant sur l'événement sera autorisé dans l'environnement de la scène. Le personnel de sécurité devra s'assurer que toute personne non-autorisée ne se présente pas sur la scène et devra prévenir les spectateurs de ne pas monter sur la scène et de ne pas défaire l'équipement du Producteur.
 - iii. L'arrière-scène devra être séparée du public par des portes, clôtures, barrières ou tout autre moyen afin d'assurer la sécurité du Producteur, de l'Artiste, de leur personnel ainsi que de l'équipement. Il n'y aura pas d'invités en arrière-scène, à l'exception de ceux autorisés par le Producteur et le Directeur de tournée.
 - iv. Les loges devront détenir des portes pouvant se verrouiller à l'aide de clefs remises au Directeur de tournée. La sécurité devra empêcher toute personne non autorisée d'entrer dans l'environnement des loges. La sécurité devra être en place à l'arrivée du personnel du Producteur et ce, jusqu'à la fin du spectacle lorsque tout le personnel du Producteur et l'Artiste aura quitté les lieux.
 - v. Si l'équipement du Producteur doit demeurer sur place durant la nuit, un minimum de sécurité sera requis pour la surveillance de cet équipement.
 - vi. Le Diffuseur s'engage à fournir des tapis de protection suffisants pour l'accès à la scène, l'arrière-scène et les coulisses sécuritaires pour l'Artiste, les techniciens et le public. Le Diffuseur s'engage à fournir des installations électriques conformes aux lois en vigueur dans la province et avec une variation de voltage maximale de 5%.

3. Équipement technique :

Si le Diffuseur est responsable de fournir les équipements de sonorisation et d'éclairage inscrits sur les listes ci-jointes, toute substitution et/ou soustraction d'équipement ou de besoin demandé doit être approuvée par écrit par :

Directeur technique : **Serge Dupreuil**
514-953-2985
dupreuil@hotmail.com

4. Déchargement :

Le Diffuseur s'engage à fournir un emplacement de déchargement et stationnement pouvant accueillir un camion d'une longueur de 14 pieds. En l'absence d'un quai de déchargement, un espace correspondant à minimum 100 pieds linéaires avec une largeur de 25 pieds devra être réservé pour assurer le déchargement des équipements.

5. Dimensions et équipements de la scène :

Une scène d'au moins vingt-huit (28) pieds de large par vingt (20) pieds de profond par trois (3) pieds de hauteur. Cette scène doit être à niveau et sans dénivellation. Ces dimensions ne comprennent pas les ailes de son ni les coulisses. La scène doit être équipée d'un rideau de fond noir, et d'un minimum de 3 paires de pendillons noirs *. Un dégagement minimum de quatorze pieds (14'), sous le grid ou les herse, est nécessaire à l'installation du Décor.

6. Besoins électriques :

- minimum de 100 ampères 120-208 tri-phasé pour l'éclairage avec sorties cam-lock

7. Communications :

Un système de communication Clear-com, minimum trois (3) stations.

8. Emplacement des consoles :

Les consoles de son et d'éclairage seront situées au milieu de la salle à environ soixante (60) pieds du bord de la scène dans un espace minimal de (12) pieds de large par huit (8) pieds de profond, clôturé et surélevé, s'il y a nécessité.

9. Informations, plans et dimensions :

Le Diffuseur s'engage à fournir au directeur technique/tournée, les coordonnées du fournisseur du son et d'éclairage, ainsi que les plans, dimensions et informations existantes des lieux et d'équipements (fiche technique), ainsi que des possibilités d'accrochages. Ces informations devront être envoyées au moins trois (3) semaines avant la date du spectacle.

10. Personnel :

Le Diffuseur doit fournir :

- 1 directeur technique
- 5 techniciens :
 - o 1 chef de son
 - o 1 chef LX
 - o 3 techniciens

Ces employés doivent être compétents. Ils doivent aussi être disponibles pour aider au chargement et déchargement des camions d'équipements. Ils devront être présents dès l'arrivée de l'équipe technique et se tenir à la disposition du directeur technique du Producteur pour le montage, le spectacle, le démontage et le chargement de tous les équipements.

11. Horaire

L'arrivée de l'équipe de tournée est normalement à **14h00**.

Le spectacle est d'une durée d'environ **1h45** et le out est à **21h45**.

(Toujours à confirmer avec le directeur technique)

L'horaire de la journée est sous l'entière responsabilité du directeur technique du Producteur. Il est le seul qui puisse prendre des décisions face à un changement éventuel. Il est entendu que les équipements de son et d'éclairage doivent être installés et fonctionnels avant l'arrivée de l'équipe technique du Producteur pour se faire le directeur technique du Producteur fera suivre au directeur technique du Diffuseur les informations nécessaires pour le pré accrochage des éclairages ainsi que le positionnement des équipements de son si nécessaire.

12. Hospitalité

Deux (3) Loges privées : pour l'Artiste, la première partie et les techniciens (pour accommoder 4 personnes).

Ces loges devront être propres, bien éclairées, chauffées ou climatisées. Elles devront également contenir un miroir, du mobilier confortable pour 4 personnes, 4 serviettes blanches propres et un réfrigérateur (ou une glacière). Ces loges doivent être à proximité de toilettes privées munies de savon, de papier hygiénique et de serviettes propres. L'accès à la loge est strictement réservé au Producteur et à son équipe avant, pendant, et après le spectacle. Le Diffuseur verra à limiter l'accès à la loge ainsi que d'assurer la sécurité de L'Artiste du Producteur avant, pendant et après le spectacle et cela tant qu'il y aura du public dans la salle. Le Diffuseur devra remettre la clé de la loge au directeur de tournée/technique dès son arrivée.

Le Diffuseur devra fournir en quantité suffisante pour 4 personnes, et ce, dès l'arrivée de l'équipe du Producteur

- 12 bouteilles d'eau de source 500 ml (Eska, Naya ou Evian)
- 12 boissons gazeuses (coke, coke diete PAS DE PEPSI ;)...)
- 6 jus de fruits variés
- Crudités avec trempette, sandwichs assortis, fromage, chips, fruits
- 12 bières (locales si possible)
- 1 bouteille de vin blanc ou rouge (SAQ)
- Verres, ustensiles, serviettes de table

13. Entrevues :

Pour les demandes d'entrevues :

Kristina Bernard

514.766.9993 poste 234

kristina@groupe-entourage.com

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Fourni par le Diffuseur :

SONORISATION

Salles de 500 places ou moins sur lesquelles on rajoute 4 watts par personne pour les salles de plus de 500 places. (Ex. : 2000 places = 6000 watts de base plus 6000 watts additionnels.). Le système de diffusion doit être de calibre professionnel : Meyer, EAW, LA Acoustic, Adamson, JBL, D&B ou équivalence reconnue par le Producteur.

- console numérique (Yamaha CL ou QL., Behringer X-32, Midas M-32, Serie vi de soundcraft (si votre console n'est pas dans cette liste, veuillez en discuter avec le directeur technique)
- 2 moniteurs (Side Fills) sur 1 mix
- 4 lignes input + snake de la scène au FOH
- pied Atlas
- micro SM- 58 à la console (talk back)
- Suffisamment de ligne de retour pour le bon fonctionnement du système.

ÉCLAIRAGE *

- 10 Découpes FOH Vari-Focal
- 5 fresnels 1K
- 1 fresnel 2K
- 18 Lekos etc 19 degrés
- 12 pars leds
- 1 machine à fumée MDG Atmosphère
- Gradateurs 2.4 K pour alimenter l'éclairage ci-haut mentionné en plus des éléments fournis par le Producteur. Nous utiliserons un projecteur de poursuite dans les salles jugées appropriées par le directeur technique de la tournée.
- Tout le filage nécessaire au bon fonctionnement du système d'éclairage.

* Voir les plans d'accrochage d'éclairage en annexe (le plan est sujet à des changements, toujours demander au directeur technique la version à jour)

Fourni par le Producteur :

SONORISATION

- 2 micros sans-fils Shure ksm-8
- 1 QLab
- 2 pied Atlas

ÉCLAIRAGE

- 1 Grand MA 3 on pc
- 7 Clay Paky B-Eye K20
- 6 Chauvet Colorado PXL Curve
- 1 Distributrice de courant 120/208V, 200A en camlock

Le Diffuseur consent à aviser **SERGE DUPREUIL** ou **CHRISTIAN GIGUÈRE** si tous et/ou certains éléments de la fiche technique ne pouvaient être rencontrés, et ce avant la signature du contrat.

INFORMATION : Christian Giguère: 514.766.9993 poste 202

Diffuseur: _____ Producteur: _____
Date: _____ Date: _____